

ARRETE DU MAIRE
ST101RP2023

Objet : Numérotation rue du Merdanson
(Arrêté permanent).

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

Vu le Code des collectivités territoriales,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à la numérotation des immeubles existants ainsi qu'à celles des constructions susceptibles d'être édifiées le long de cette voie

ARRETE

ARTICLE I :

Les nouvelles adresses sont attribuées sur la rue du Merdanson

N° de parcelles	Nom de la rue	N° de la rue
AX 065	Rue du Merdanson	1
AX 129	Rue du Merdanson	2
AX 128	Rue du Merdanson	4
AX 071	Rue du Merdanson	3-5
AX 057	Rue du Merdanson	6
AX 072	Rue du Merdanson	7-9
AX 069	Rue du Merdanson	8

ARTICLE II :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brignais, à la Police municipale, au Service des Impôts, au Service du Cadastre, à l'Insee, au SDMIS et à la Poste chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brignais,
Le 9 mars 2022
Serge BERARD
Maire,

L'Adjoint Délégué
Jean-Philippe GILLET



Mise en ligne le : **13 MARS 2023**